

	ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE	Numéro de l'acte	2026-1784 ECPP
		Nature de l'acte	Arrêté
		Matière de l'acte	6.1.5

OBJET : Délégation de fonction d'Officier de l'État-Civil

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la ville de Longuenesse,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire de déléguer ses fonctions à des Conseillers Municipaux,

ARRETONS

Article 1er : Madame Georgette RIQUART, Conseillère Municipale en notre commune, est déléguée pour exercer en nos lieux et place et concurremment avec nous, les fonctions d'Officier de l'État-Civil de ladite commune pour la célébration de mariages pendant la durée de son mandat.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Procureur de la République et notifié à l'intéressée.

Fait à LONGUENESSE, le 9 juin 2026

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026